

LE MONITEUR

Les rendez-vous du Plan Bâtiment Durable

Les dynamiques régionales du Plan Bâtiment Durable

Retour sur le déploiement des Plan Bâtiment Durable régionaux et sur les actions locales

Mardi 27 mai 2014 à La Défense

Les Plan Bâtiment Durable régionaux, KESAKO ?

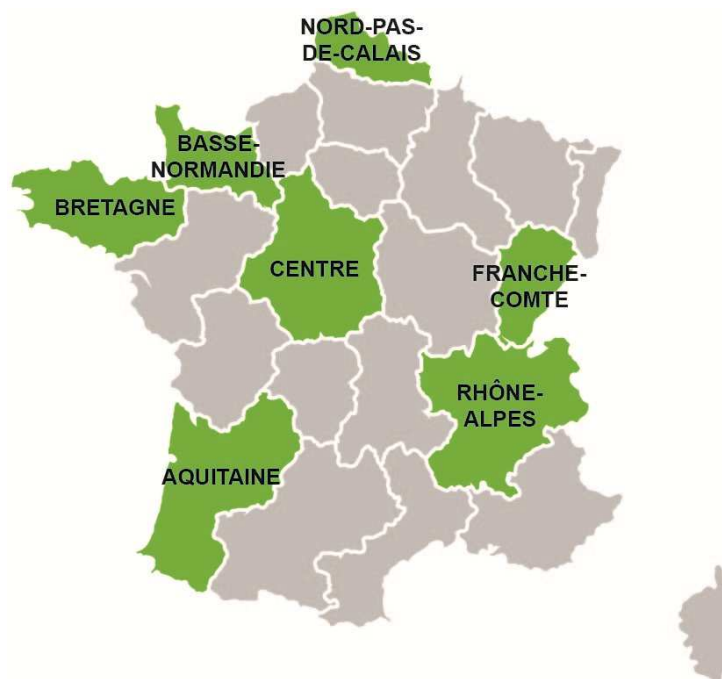
Afin d'être plus près des préoccupations locales et dans un souci d'efficacité, le Plan Bâtiment Durable a lancé, le 26 novembre 2012 la **territorialisation de son action**. Cette régionalisation s'inscrit dans l'esprit de la lettre de mission adressée à Philippe Pelletier fin 2012, par les ministres de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie et du Logement et de l'Egalité des territoires, qui précise que « *le pilotage de ce plan sera largement décentralisé, les collectivités territoriales y joueront un rôle de premier plan* ». La logique de décentralisation, via la mobilisation des Conseils Régionaux, se complète par une association étroite avec les services de l'Etat en région et des agences.

Cette dynamique de territorialisation de l'action du Plan Bâtiment Durable s'est donc engagée fin 2012 avec cinq puis sept régions pilotes : **Aquitaine, Basse-Normandie, Bretagne, Centre, Franche-Comté, Nord-Pas-de-Calais, Rhône Alpes**.

L'année 2013 a vu l'installation des premiers Plan Bâtiments Durable régionaux.

Cet engagement des régions traduit leur volonté de renforcer leur rôle moteur pour relever le défi de la rénovation énergétique. Il s'agit également de développer **une approche collective et partenariale** avec tous les acteurs de la filière du bâtiment. Les Plans Bâtiments Durables régionaux **prennent des formes différentes selon chaque région**, afin de s'adapter au contexte local.

Les collectivités doivent, en effet, devenir les **moteurs locaux de la rénovation et de l'amélioration de la qualité environnementale des bâtiments**. Les Plan Bâtiment Durable régionaux, en lien étroit avec les autres dynamiques, en particulier le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH), ont vocation à permettre cette concrétisation de terrain par la mobilisation conjointe des acteurs publics et privés.



Les sept régions partenaires (mai 2014)

QUELS OBJECTIFS ?

La régionalisation du Plan Bâtiment Durable consiste à **soutenir et renforcer les dynamiques entre les acteurs publics et privés à l'échelle régionale**, dans l'esprit de ce que développe à l'échelon national le Plan Bâtiment Durable.

Bien souvent, les territoires sont déjà largement mobilisés : les Plan Bâtiment Durable régionaux (PBDr) constituent alors des démarches de renforcement qui s'adaptent au contexte local (par exemple sur la base des schémas régionaux Climat Air Energie, des Plans Climat Energie, politiques d'initiative régionales, ...).

Dans chaque région, le PBDr prend une forme différente, pourvu que l'ensemble des acteurs publics et privés régionaux soient mobilisés.

Il s'agit d'une démarche ouverte et l'équipe du Plan Bâtiment Durable est à l'écoute de toutes les collectivités territoriales désireuses de s'engager dans cet esprit. Les régions peuvent ainsi s'appuyer sur l'expertise du Plan Bâtiment qui fédère au plan national et fait travailler ensemble les acteurs de la construction et de l'immobilier durable.

Elles apportent au Plan Bâtiment **un véritable ancrage sur le terrain** : retours d'expériences et amplification de la dynamique opérationnelle, en lien avec les autres échelons de collectivités.

QUELLES ACTIONS ?

L'année 2013 a permis le lancement officiel des premiers Plan Bâtiment Durable régionaux. Chacun a adopté une gouvernance propre et les thématiques de réflexion et d'actions sont caractéristiques des travaux déjà menés dans les territoires et des besoins exprimés par les acteurs locaux.

Cette installation du Plan Bâtiment Durable en région est permise par une mobilisation conjointe des Conseils Régionaux, des services de l'Etat en région (SGAR, DREAL), et des délégations régionales de l'ADEME. Ces actions sont articulées avec le **Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH)**, mis en place dans le cadre du Plan d'Investissement Logement annoncé par le Président de la République, le 21 mars 2013.

PREH et Plan Bâtiment Durable régional, quelle articulation ?

Le PREH et les Plan Bâtiment Durable régionaux n'ont pas les mêmes champs d'application : le premier concentre son action sur les rénovations énergétiques de l'habitat, tandis que les seconds se déploient sur l'ensemble du parc de bâtiments (résidentiel comme tertiaire public et privé), en construction neuve comme en rénovation et avec une approche large (formation, innovation, approche globale, éco-matériaux...).

Le PREH est placé sous la responsabilité du Préfet de Région et de ses services, le Plan Bâtiment Durable régional constitue une démarche de prise de responsabilité des acteurs publics et privés pour eux-mêmes, dans une logique de décentralisation et donc de mobilisation du Conseil Régional.

L'articulation entre le pilotage du Plan Bâtiment Durable et celui du PREH est laissée à l'appréciation de chaque région. Néanmoins, un co-pilotage Etat-Région du PREH et du Plan Bâtiment Durable régional est une solution privilégiée, compte tenu de l'enjeu majeur de la rénovation du logement.

Les régions partenaires

AQUITAINE

Le **Plan Bâtiment Durable Aquitain a été installé le 28 juin 2013 à Bordeaux**, lors d'une séance solennelle dans l'hémicycle du Conseil Régional, en présence de représentants de la filière, par Martine Alcorta, vice-présidente du Conseil Régional, en charge de l'habitat et du logement social, Marie-Françoise Lecaillon, secrétaire générale pour les affaires régionales et en présence du Plan Bâtiment Durable.

Le PBD Aquitain fait l'objet d'un **copilotage unique avec l'Etat**, conjointement à celui du PREH. Un comité partenarial réunissant plus de 300 personnes a été constitué.

Sept groupes de travail ont commencé à se réunir régulièrement depuis septembre 2013 :

- caractéristique du bâti en Aquitaine et approche technico-économique ;
- éco-matériaux et procédés innovants ;
- énergies renouvelables ;
- outils d'incitation et de financement de la réhabilitation thermique du parc privé ;
- programmation de la rénovation des logements sociaux ;
- développement des compétences des entreprises du secteur ;
- financements innovants.

BASSE-NORMANDIE

Le **Plan Bâtiment Durable Bas-Normand a été installé en avril 2014 avec la signature d'un accord cadre** entre Michel Lalande, Préfet de la Région Basse-Normandie, Laurent Beauvais, président du Conseil régional, Eric Prud'homme, Directeur régional de l'ADEME, la Déléguée régionale adjointe de l'Anah et Jérôme Gatier, directeur du Plan Bâtiment Durable.



Cet accord a pour objectif une **mise en œuvre coordonnée du Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat et du Plan Bâtiment Durable bas-normand**, avec l'installation d'une gouvernance commune. Il marque la volonté également d'un travail collaboratif avec les professionnels du secteur afin que l'ensemble de la filière soit engagé dans une dynamique commune positive.

Cette signature se traduit par des **objectifs chiffrés pour la rénovation thermique des logements en Basse-Normandie** :

- 40 000 logements entre 2014 et 2020 ;
 - 10 000 logements par an à partir de 2020 ;
- dont au moins 30 % de rénovations ayant atteint le niveau BBC.

Afin d'atteindre ces objectifs, les différentes actions vont se décliner autour de 4 grands axes :

- **Conseil et ingénierie technique d'accompagnement** pour tous les projets notamment en animant un réseau régional unique regroupant tous les conseillers des Points Rénovation Info-Service (PRIS) ;
- **Coordination des aides et ingénierie financière** notamment en veillant à l'articulation entre les différents dispositifs d'aides et en facilitant leur compréhension par une communication en commun ;
- **Compétences professionnelles et offre de qualité** notamment en renforçant la qualification des professionnels (avec la mention RGE : « Reconnu Garant de l'Environnement ») et en accompagnant le développement d'une offre locale de rénovation globale ;
- **Territoires engagés et mobilisation des maîtres d'ouvrages** notamment en incitant les collectivités et territoires bas-normands à mettre en place des programmes d'actions en faveur de la rénovation énergétique efficace des bâtiments publics et privés sur leur territoire, dans le secteur du logement comme dans le tertiaire.

BRETAGNE

Le **Plan Bâtiment Durable breton a été installé le 29 avril 2013 à Rostrenen**, par Dominique Massiot, Président du Conseil Régional, Isabelle Gravière-Troadec, secrétaire générale pour les affaires régionales et Philippe Pelletier, président du Plan Bâtiment Durable. Cette séance d'installation a pris la forme d'une journée de travail, en format « Breizh Café » (ou world café), méthode d'intelligence collective permettant aux 300 participants de construire collectivement un projet.

Huit groupes de travail ont ainsi été décidés et installés :

- formation et compétences ;
- communication, information, sensibilisation ;
- urbanisme, aménagement, usages ;
- modèles économiques et financements ;
- R&D, matériaux, innovations ;
- Processus de conception intégrée ;
- Commande publique ;
- Réglementation.



Ces groupes se sont réunis activement jusque début 2014 sous l'impulsion de 16 co-pilotes publics et privés.

Sur le plan de la gouvernance, le Plan Bâtiment Durable Breton est piloté par le Conseil Régional, le PREH l'est par la Préfecture de Région et une cellule de coordination entre ces deux dynamiques a été installée. Un comité participatif, réunissant 400 membres, a été créé.

Le 24 février 2014, à l'issue du travail par les différents groupes, le **Plan Bâtiment Durable breton a présenté son plan d'actions devant près de 150 professionnels** réunis à Rostrenen. Ainsi, ce sont quatre grands axes de travail qui ont été définis :

- le développement à grande échelle de la rénovation énergétique ;
- l'accompagnement des mutations de la filière bâtiment ;
- la promotion d'une commande publique exemplaire ;
- la valorisation des ressources locales et foncières des territoires.

A travers chacun de ces 4 chantiers, des actions concrètes seront mises en place. Ce plan d'actions vient ainsi répondre à différentes contraintes : les difficultés économiques du secteur du bâtiment, la forte poussée démographique qui nécessite de construire plus et les enjeux de la transition énergétique.

Le rapport d'étape complet a été présenté le 17 avril 2014. Ce rapport formalise le cadre du Plan Bâtiment Durable régional. Il en fixe les principales orientations et objectifs, il précise les principales actions à mettre en œuvre et il propose un modèle de gouvernance pour sa mise en œuvre et son suivi.

CENTRE

Le 3 décembre 2013, dans l'hémicycle du Conseil Régional, **un document de partenariat pour la mise en œuvre du PREH et du Plan Bâtiment Durable Centre a été signé** conjointement par François Bonneau, président du Conseil Régional, Pierre-Etienne Bisch, Préfet de région, Bruno Léchevin, président de l'ADEME et Philippe Pelletier, président du Plan Bâtiment Durable. Cette signature a eu lieu à l'occasion du colloque régional « Rénovation et transition énergétique » où étaient présents plus de 200 participants.



Ce partenariat détermine les **objectifs communs et organise la mise en place d'une gouvernance** impliquant la filière avec un Bureau, un Comité d'Animation et une Assemblée. Le premier comité d'animation s'est réuni le 16 mai 2014.

FRANCHE-COMTE



Le **Plan Bâtiment Durable Franc-Comtois a été installé le 4 juillet 2013** par Marie-Guite Dufay, Présidente de la Région Franche-Comté, Stéphane Fratacci, Préfet de Franche-Comté et Philippe Pelletier, président du Plan Bâtiment Durable ;

Un partenariat de mise en œuvre du Plan Bâtiment Durable Franc-Comtois avec instauration d'une

Assemblée, d'un Bureau et d'un Comité technique, a été signé.

L'instauration du Plan Bâtiment Durable Franc-Comtois vient en complément du Pacte territorial énergie-bâtiment Franche Comté (PTEB), et va capitaliser sur les groupes de travail du SRCAE.

Les **axes stratégiques** qui ont été définis sont les suivants :

- Ingénierie technique ;
- Financements innovants (financements UE) ;
- Mobilisation des territoires (signature de pactes) ;
- Mobilisation des compétences.

Le Plan Bâtiment Durable Franc-comtois et le pacte territorial ont été récompensés en 2013 par le prix Territoria d'Or, décerné par l'Observatoire National de l'Innovation Publique.

Le 4 avril 2014, la région de Franche-Comté a signé un **partenariat bancaire** avec la Caisse d'Épargne de Bourgogne – Franche-Comté afin de répondre à un des objectifs fixés par le Plan Bâtiment Durable Franc-Comtois : « développer des offres de financement adaptées ». Ce partenariat a pour objectif de renforcer l'accompagnement financier pour les investissements privés (particuliers, PME, copropriétés) pour arriver à une forte amélioration des performances énergétiques de leurs bâtiments, de faciliter l'accès à l'éco-prêt à taux zéro pour les particuliers et d'ouvrir une nouvelle ligne de prêts bonifiés.

NORD-PAS-DE-CALAIS

L'année 2013 a été marquée par **l'élaboration du Master Plan pour la 3^{ème} révolution industrielle**, piloté par Jeremy Rifkin, sous l'impulsion de la Chambre de Commerce et d'Industrie et du Conseil Régional. Cette année caractérise également la montée en puissance du « Plan 100 000 logements » porté par le Conseil Régional, ses déclinaisons opérationnelles et son articulation avec le PREH.

Dans ce contexte, le Plan **Bâtiment Durable régional est en cours de définition** afin de ne pas entrer en redondance avec ces initiatives.

Dans ce contexte, le PBD régional consiste en une collaboration informelle afin de renforcer les collaborations sans augmenter le nombre d'instances.

RHÔNE-ALPES

En Rhône-Alpes, l'année 2013 aura été celle de la maturation du projet par la consolidation des politiques existantes. La concrétisation et **le lancement officiel du Plan Bâtiment Durable régional est prévue pour 2014.**

CONTACT

Vous souhaitez plus d'informations ou contacter l'une des régions partenaires :

Thomas Matagne, chargé de mission, Plan Bâtiment Durable
thomas.matagne@developpement-durable.gouv.fr
01 40 81 92 09